Clichy-sous-Bois (93) : ils avaient organisé un barrage payant devant le marché du ramadan

02/06/2017 à 12h53

« *C'est du racket, du pur racket !* » a conclu le président du tribunal de Bobigny ce jeudi avant de condamner un jeune Clichois à deux mois de prison pour sa participation à un faux parking payant, au marché du ramadan, à Clichy-sous-Bois.

Ils étaient manifestement plusieurs à mettre en œuvre ce barrage payant, mais c'est le seul que les policiers ont pu interpeller. Quelques barrières utilisées pour le plan Vigipirate avaient été déplacées, une chaise et des chasubles fluo pour prétendre qu'ils étaient employés par la mairie, et le tour était joué. Ou presque. Les nombreux usagers du marché aux saveurs, ouvert le temps du ramadan, du 27 mai au 27 juin, ont peu goûté d'avoir à payer 1 € pour garer leur voiture sur un parking normalement gratuit. « *C'est scandaleux, contraire aux lois de la République et à la philosophie en période de ramadan* », lance l'avocat de la ville de Clichy-sous-Bois, partie civile au procès. « *J'attendais l'heure de la prière pour acheter des provisions, j'étais au téléphone avec ma copine* », se défend le prévenu d'une vingtaine d'années, en débardeur et bermuda de plage, qui nie toute participation à cette entreprise peu charitable.

(…) La substitut du procureur avait réclamé 6 mois de prison ferme et 1000 € d'amende. C'est finalement la durée qu'il devra effectuer puisqu'une peine de quatre mois avec sursis a été révoquée et s'ajoute aux deux mois prononcés ce jeudi. La

peine reste aménageable. Il devra aussi 50 € à la mairie.

(…) Le Parisien